

 SECTION  DU PUY-DE-DOME	<h2>Comité Social d'Administration Local</h2>	 <p>LIMINAIRE</p>
	<p>Du 08 Décembre 2023</p>	
<p>E-mail :</p>	<p>fo.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr fo.ddfip63@gmail.com</p>	
<p>Téléphone :</p>	<p>06-49-04-11-89</p>	

Monsieur le Président,

Nous arrivons au terme de cette année 2023 avec un constat peu flatteur pour la DGFIP relatif au dialogue social.

La souffrance au travail est toujours présente et s'exprime de manière différente en fonction des postes et services (vacances d'emploi non pourvues, manque de reconnaissance professionnelle, dégradation des conditions de travail, tensions diverses et variées, pression des objectifs, etc.).

Cela pourrait se résumer en une phrase : toujours « travailler » plus, avec moins d'effectifs et un manque flagrant de reconnaissance salariale.

Question pouvoir d'achat, aucune reconnaissance, à l'image de toute la Fonction publique, le Ministre Guérini vient en effet d'annoncer une année blanche en 2024 pour la valeur du point d'indice. Quant au directeur Fournel, poète à ses heures perdues, voici ce qu'il déclamaient il y a un an « J'ai l'intime conviction que notre raison d'être trouve sa pleine expression dans notre esprit collectif. »... Voilà pour les belles paroles, les faits par contre sont bien moins poétiques.

Selon les informations qui ont circulé sur le forum Ulysse, M.Fournel a osé proposer, comme une offrande, une augmentation de 46 centimes d'euros brut par jour (soit 3 points d'ACF mensuel).

Ce même DG s'était engagé en 2021 à entamer des discussions sur la revalorisation du régime indemnitaire des agents. Mais plus prompt à inonder le réseau de vidéos et de photos tout à sa gloire, il est, comme la cigale de la fable, fort dépourvu lorsqu'il s'agit de transformer ses paroles en actes.

La technique usée jusqu'à la trame, et utilisée, depuis plusieurs années, consiste à saupoudrer des primes ici ou là, mais la valorisation de l'ensemble des agents : là c'est nient. Le silence abyssal, des discussions sur le régime indemnitaire pérenne entamées avec les représentants syndicaux nationaux, en est la preuve.

Notons au passage qu'il est prévu dans le PLF 2024, une somme globale de 793 025 € pour l'accompagnement indemnitaire des CSCA (417 agents ETP concernés) (source page 54 du projet annuel de performance, annexe au PLF pour 2024).

Par ailleurs en 2024, la notation ne sera pas sans influence quant à l'attribution du CIA (complément indemnitaire annuel) dans la mise en place du RIFSEEP pour certaines catégories de personnel, même si le Directeur affirme que ce dernier ne s'appliquera pas aux cadres C et B du réseau. Cette mesure catégorielle va s'appliquer aux B et C titulaires et contractuels du corps des secrétaires et adjoints administratifs .

Lors du dernier CSAL-FS, nous avons fait part de nos remarques pour améliorer ce fameux RI tant attendu. Toutefois, cet avis est purement formel.

Rappelons qu'à l'origine, le CSAL s'inscrivait dans un processus de rénovation du dialogue social. L'objectif de ce processus est tout le contraire. Il vise, depuis plusieurs années, à réduire les droits des représentants du personnel – nous assistons même à une destruction de ces mêmes droits.

FO estime que la rupture de confiance entre l'administration et les agents est, maintenant, largement actée.

Que dire des déclarations du 19 novembre 2023 du ministre délégué aux comptes publics, lequel a déclaré vouloir réduire d'un quart les surfaces occupées par l'administration tout en précisant qu'il n'y aurait pas « d'immunités" ?

L'immunité à la DGFiP est un mot inconnu depuis sa création en 2008. Après le plan social des suppressions d'emplois, voici le temps venu de la réduction des surfaces. Moins de surface, c'est le risque d'une mise en place du télétravail imposé contre quoi notre organisation syndicale s'est toujours élevée.

Le télétravail doit demeurer un libre choix pour nos collègues.

D'ailleurs, le bilan 2022 du télétravail nous laisse perplexes. Pourquoi pas de chiffres à l'échelle départementale ??

Aujourd'hui, nous participons à un CSAL le L signifie local, donc CSAL du Puy-de-Dôme, il nous semble logique de pouvoir disposer d'un bilan des chiffres de notre département... Que doit-on en penser ? Comment interpréter cette présentation ?

Le deuxième point qui interroge est le faible taux de refus de télétravail 1,2 pour 1000. FO sait très bien que les refus sont souvent fait en off, car la procédure officielle oblige le responsable de service à motiver son refus, tous comme pour les congés.

Face à cette situation qui se dégrade de jour en jour :

FO exige des augmentations de salaire légitimes

FO exige l'amélioration des conditions de travail

FO exige l'arrêt des suppressions d'emploi et le comblement des postes vacants

FO demande à cette administration de se concentrer sur l'humain

Les élus Force Ouvrière au CSAL du Puy-de-Dôme

Titulaires : Christine PEREIRA – Jean-Marc LE FAY

Suppléants : Patrick ALLAIS – Cécile SORIANO